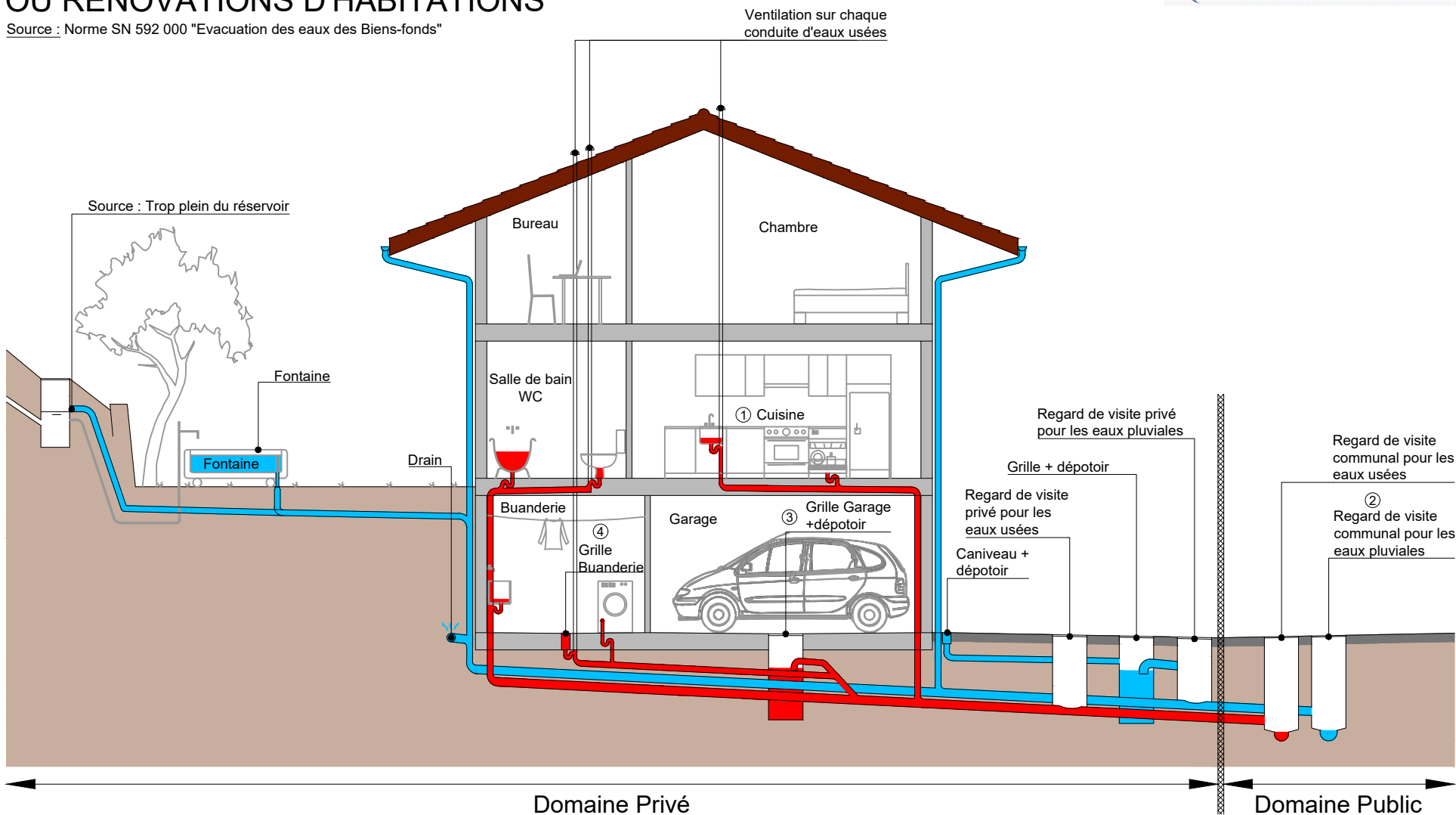


SCHEMA D'EVACUATION DES EAUX A RESPECTER LORS DE CONSTRUCTIONS OU RENOVATIONS D'HABITATIONS

Source : Norme SN 592 000 "Evacuation des eaux des Biens-fonds"



Commentaires :

- ① : Rajouter un séparateur de graisses (obligatoire pour les restaurants, hôtels et collectivités)
- ② : Exécuter impérativement les raccordements selon le plan de principe figurant sur le site internet communal : www.troistorrents.ch (sous l'onglet : ADMINISTRATION/CONSTRUCTIONS ET URBANISME/ Schémas de principe pour raccordements privés EU-EC)
- ③ : Poser un séparateur d'hydrocarbures pour les garages collectifs (obligatoire dès 30 places)
- ④ : Rajouter régulièrement de l'eau dans la grille siphon pour éviter les odeurs

LEGENDE

- : eaux usées
- : eaux claires